

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
TOULOUSE TRIBUNAL DE POLICE
DES 4 PREMIERES CLASSES
TEL : 05 61 12 83 00 -----
BP 91021
31034 TOULOUSE CEDEX 6

CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public

à

CABINET DEHAN-SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Vous avez déposé une réclamation

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000203** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

immatriculé(s) : par procès verbal n°

dressé par

en date du

avec le(s) véhicule(s)

A L'ENCONTRE

L'étude, par les services du Ministère Public, du procès verbal de constatation initiant les poursuites dont vous faites l'objet ont révélé certains vices de forme ou de fond. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de classer sans suite le dossier visé en référence.

Je vous rappelle toutefois que le respect du code de la route répond à des enjeux fondamentaux en termes de tranquillité et de sécurité publique.

Si vous avez déjà réglé le montant de l'Amende Forfaitaire Majorée ou si celui-ci vous a été prélevé, veuillez vous rapprocher du Comptable du Trésor Public pour tout renseignement :

- par courrier : Centre Amende Service 31945 Toulouse cedex 9
- par téléphone : 05-40-13-08-80
- par mail : cas.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

Fait à TOULOUSE CEDEX 6, le 21/03/2025

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

